

n'en citerons que deux du domaine de l'instruction : l'arrêté royal g.-d. du 3. 5. 1835 défendant aux étudiants luxembourgeois de fréquenter des universités autres que celles « situées dans un pays qui fait partie de la Confédération germanique », (63) et la réforme de l'enseignement moyen élaborée par le compatriote et protégé de Stiff, le fameux FRIEDEMANN de qui nous avons déjà parlé.

Enfin le comportement de Stiff fut néfaste pour Guillaume I^{er} chaque fois que le référendaire intime eut l'occasion de contrecarrer les opinions que les rares « orangistes » *) ne se firent pas faute de porter à la connaissance de leur souverain.**) Nul doute que celui-ci y aurait gagné à prêter l'oreille à certaines suggestions qui se perdirent probablement en cour de route, lisez dans les tiroirs de Stiff.

Voici quelques exemples qui ne se rapportent qu'aux seuls frères Pescatore. En 1831 Guillaume I^{er} avait mis en pratique une idée émanée d'Antoine PESCATORE : la nomination des conseillers communaux par le roi (La Loi fondamentale prévoyait l'élection !) (65) Pourquoi alors négliger maintenant les conseils de cet homme si qualifié, lorsqu'il s'agit de l'accession éventuelle du Grand-Duché au Zollverein et de la mobilisation du crédit industriel ?

Lorsqu'au début de 1839 quelques notables dont Ferdinand PESCATORE rassemblèrent 114 signatures pour renforcer une requête de la Municipalité de Luxembourg, Guillaume I^{er} non seulement rejeta l'adresse et la requête mais eut même la maladresse de faire part de son déplaisir aux instigateurs de l'adresse.

Un avis sur la question du libre-échange envisagé entre le Luxembourg et la Hollande, que le roi grand-duc demanda en 1833 à J. P.

*) On peut comprendre qu'en Belgique — où la Révolution fut autrement sanglante que chez nous — le terme d'orangiste ait longtemps gardé un sens péjoratif à l'égard de ceux qui désapprouvaient la séparation totale d'avec la Hollande. Mais c'est faire preuve de grande objectivité historique que d'avouer de nos jours « qu'en fait, beaucoup d'Orangistes étaient patriotes à leur manière et rêvaient d'assurer à la population belge, prolifique et de génie entreprenant, une place préminente dans un royaume des Pays-Bas reconstitué et réformé ? » (64) C'est donc, pour un historien luxembourgeois, se réclamer du plus extravagant des privilèges que de vouloir, cent ans après les événements qui nous occupent, couvrir d'opprobre ceux de nos ancêtres qui étaient orangistes à l'époque et en vouloir à ceux de nos auteurs modernes qui ne se prononcèrent pas en principe et ex cathedra contre ces paisibles bourgeois et ecclésiastiques, plus commodes que guerriers, plus Luxembourgeois qu'ils ne le croyaient eux-mêmes. Si nous avons bien compris M. A. CALMES — car c'est bien de lui que nous voulons parler — le qualificatif de « néo-orangistes » destiné à P. MULLENDORFF, A. COLLART, P. WEBER et J. MERSCH (66) devait logiquement, être considéré comme méprisant. Singulière façon d'écrire l'histoire.

**) Cf. le jugement d'un orangiste de bonne trempe, Jean ULVELING. dans son Tableau analytique et chronologique des principaux faits de l'Histoire du Grand-Duché... 1832, p. 20 : « On n'émettra ici aucune opinion sur la manière de gouverner du roi grand-duc... »